

*Centre d'Etudes de l'Emploi, Cnam, Profession Banlieue
Colloque Territoires, action sociale et emploi,
Jeudi 22 et vendredi 23 juin 2006, Paris*

**Diversité des logiques associatives d'action sociale et
incertitude des territoires dans le cas d'une situation de
reconversion : un ensemble de pratiques qui dessinent un local
« octroyé » plutôt que « conquis »**

Auteurs :

Bernard Balzani, Maître de Conférences en sociologie, Université Nancy 2/UFR AES ; Groupe de Recherche sur l'Education et l'Emploi (GREE/2L2S)

Jean-Luc Deshayes, Maître de Conférences en Sociologie, Université Henri Poincaré/IUT GEA de Longwy ; Groupe de Recherche sur l'Education et l'Emploi (GREE/2L2S).

Résumé

Pour mieux connaître les logiques associatives de participation à une situation de reconversion, nous sommes partis de trois hypothèses : celle d'une instrumentation croissante des associations par les acteurs dominants de la protection sociale au risque d'un néo-paternalisme local, celle d'une évolution incertaine des stratégies des individus ou des groupes qui s'investissent dans les associations, celle d'un changement de nature et de condition de production, formes de gestion, de financement et d'organisation des services offerts par les associations, au risque d'une banalisation.

L'objet associatif, considéré comme un fait social, à partir d'analyses multiples, a livré différents rapports au processus de reconversion du terrain étudié, le bassin de Longwy (formes, discours, territoires). L'évolution des objets affichés par les associations dans leurs statuts illustre ces analyses, même si on peut les lire comme une façon de se mettre en scène, de proposer une visibilité sociale.

Dans la période 84-89, ce qui caractérise l'association est avant tout la pratique d'une activité. Les autres fonctions oscillent entre l'offensif - développer, organiser - et le défensif - défendre, maintenir. Ces deux pôles évoquent les discours du maintien et de la transition.

La période 90-94 privilégie les évolutions tant pour les hommes que pour les activités. Il s'agit encore d'organiser, mais surtout d'améliorer, développer, favoriser. La transition, voire la fracture sont revendiquées ou, du moins, envisagées.

Dans la période 95-98, les fonctions d'aide, d'accueil, de formation plus tournées vers l'individu que vers l'activité prennent une place plus importante pour des

associations qui, par ailleurs, animent, contribuent, permettent, gèrent plus qu'elles ne font elles-mêmes.

Lors de la recherche, l'objet associatif, considéré comme un fait social, à partir d'analyses multiples, livre différents rapports au processus de reconversion du terrain étudié, le bassin de Longwy (formes, discours, territoires). L'état actuel de la réflexion met en évidence, au-delà des représentations et des incertitudes, le rôle important de la forme associative dans le tissage du territoire (forme renouvelée de contrôle social), la gestion d'une fraction de la main-d'œuvre (participant à un "employeur territorial") et la mise en œuvre des politiques publiques (dans le cadre d'un local "octroyé").

1 - Introduction

Notre contribution est issue d'une recherche¹ qui vise à comprendre les logiques nationales de la participation associative à une situation de reconversion. Le bassin de a longtemps été structuré par l'activité sidérurgique et le paternalisme. Depuis plus de 20 ans, la reconversion y opère une transformation des conditions d'entrée dans l'emploi, de reconnaissance des qualifications, du statut des emplois et de la protection sociale et modifie l'ensemble de la vie sociale. Les fermetures d'entreprises ont initié de nombreuses productions de solidarité en même temps qu'une transformation des modes de solidarité existants. Nous entendons par solidarité le champ défini par les branches famille, vieillesse et emploi de la protection sociale, y compris donc la dimension insertion, de plus en plus présente dans les associations culturelles, sportives et de loisirs.

Les résultats montrent qu'on ne peut chercher les traces des médiations associatives et de leur rapport aux évolutions structurelles sans être attentif aux enjeux successifs des discours sur les différentes phases de la reconversion. On ne peut limiter, non plus, l'incertitude et l'hétérogénéité actuelles des formes, des territoires et des objets associatifs étudiés au travestissement d'un projet initial. Il est nécessaire de donner un sens à ces représentations et à cette fragmentation en analysant comment cette médiation accompagne les transformations des structures productives et sociales.

2 - Une évolution de la problématique

Pour mieux connaître les logiques associatives de participation à ces évolutions, nous sommes partis de trois hypothèses : celle d'une instrumentation croissante des associations par les acteurs dominants de la protection sociale au risque d'un néo-paternalisme local, celle d'une évolution incertaine des stratégies des individus ou des groupes qui s'investissent dans les associations, celle d'un changement de nature et de condition de production, formes de gestion, de financement et d'organisation des

¹ Deshayes J.-L. (resp.), Balzani B., Barnier M., Friot B. et *alii* (2000). *Logiques nationales et transnationales dans la participation associative à une situation de reconversion : l'exemple de Longwy*. Rapport de recherche. Convention MIRE « Produire les solidarités, la part des associations », n° 5/98, ronéo, 203 p.

services offerts par les associations, au risque d'une banalisation. Nous souhaitons donc étudier le fait associatif dans son rapport à l'histoire, aux évolutions structurelles.

Mais une relecture, a posteriori, de notre réponse à l'appel d'offre laisse apparaître quelques ambiguïtés. Notre réflexion semble présupposer l'existence d'un modèle associatif permanent, forme immuable, de base ou de référence qui se transforme selon les périodes et les modes d'organisation sociale et/ou d'un modèle originel, forme idéale susceptible d'être trahie, aliénée, instrumentée. Or, l'existence même de cette définition initiale pose un problème analogue à celui qu'analyse Durkheim dans sa "Première leçon sur le socialisme"². Le problème n'est pas de savoir si les associations existantes sont plus ou moins proches d'un projet politique pré-défini mais de comprendre comment la forme associative apparaît, se définit, se développe, se construit, est mobilisée.

Une vigilance supplémentaire est donc nécessaire pour réintégrer le processus toujours renouvelé des rapports de structure contradictoires et de la production des médiations sociales correspondantes. L'ensemble des procédés de déconstruction³ que nous avons utilisé et la diversité des lectures reproduites nous conduisent à une problématique plus complexe où le fait associatif, dans ses déclinaisons diverses, est étroitement articulé à l'organisation sociale ou productive dans un rapport de dominance.

2.1 - Récits associatifs et paternalisme : les risques d'une analyse en termes de filiation

Dans la relation qu'entretient le paternalisme avec le fait associatif, il est fréquent d'inscrire l'association comme un élément du paternalisme, ou comme un élément d'un contre-territoire calqué (le syndicalisme favorise l'émergence d'associations sur les mêmes terrains que l'organisation patronale), ou encore alternatif (l'éducation populaire). La forme associative est instrumentée dans les deux premiers cas, idéalisée dans le troisième.

L'objectif ici n'est pas de faire un bilan critique du paternalisme mais de rappeler la nécessité de le comprendre dans son contexte historique. La caractérisation présente d'une période passée n'est pas indépendante des enjeux du moment : quand la mobilité et la valorisation d'un individu renvoyé à ses propres ressources dominant, le paternalisme est représenté comme un monde figé, contraignant et englobant. Peut-on limiter l'espace vécu à la socialisation paternaliste, à l'encadrement qu'il impose, aux contraintes d'un milieu coercitif à l'idéologie efficace ou aux contre-territoires qu'il engendre ? La même remarque vaut pour les analyses d'une période alors qualifiée de fordiste où un compromis social se serait institué entre patronat et syndicats et sans doute alors entre les associations qui les accompagnent. Le "monde paternaliste",

² Durkheim E. Note sur la définition du socialisme. Revue philosophique, XXXVI, 1893, pp. 506-512.

³ L'étude a été conduite sur un panel conséquent d'associations (450 créations en 20 ans ; 150 structures étudiées entre 1998 et 2000), par constructions statistiques et entretiens.

comme le “ monde fordiste ” sont traversés par des fractions de classes dont les formes d’adhésion, de résistance ou de lutte varient.

Il faut, de plus, être attentif à l’image que construit le groupe dominant d’une histoire qu’il présente comme celle de tous. Le développement des associations liées à l’éducation populaire dans le bassin n’est pas indépendant, par exemple, d’un désengagement des entreprises qui n’est pas récent, d’un rapport de force où d’autres acteurs sociaux étaient engagés.

La vie associative du bassin de Longwy ne peut donc être analysée à partir de traces apparentes du passé qu’avec beaucoup de précautions, non pour les nier, mais parce que leur interprétation est difficile et brouillée par les enjeux du présent.

2.2 - Récits associatifs et reconversion

Accorder plus ou moins d’importance à la vie associative, la caractériser comme une école de la démocratie, de la citoyenneté, de l’innovation, comme une forme de contre-pouvoir ou comme une préfiguration de la société de demain ni ultra-libérale, ni sociale-étatiste, n’est pas dépourvu d’enjeux. Il en est de même de l’accompagnement du processus de reconversion. Les discours sur l’évolution et le rôle des associations dans le bassin de Longwy sont très liés aux représentations dominantes qui se sont succédées depuis les fermetures d’usines, maintien, transition, fracture jusqu’aux nouveaux chemins désignés, emploi, agglomération transfrontalière, développement local. Or, cette construction sociale de l’identité territoriale est traversée par des conflits sur le pouvoir de dire d’où l’on vient, qui l’on est et où l’on va.

L’importance reconnue aux associations liée au patrimoine dans le processus de patrimonialisation est secondaire ou essentielle selon les enjeux de la reconversion.

Dans un premier temps, l’intervention de médiateurs dans le débat patrimonial semble autorisée mais conflictuelle. Elle ne saurait se situer sur un terrain autre que militant. Le patrimoine, c’est l’activité sidérurgique. Les acteurs dominants sont les acteurs syndicaux sur le registre d’une identité d’ancrage local, sidérurgique, de condition ouvrière et combattante. Les syndicalistes sont les médiateurs obligés d’une légitimation locale. Les historiens et sociologues locaux qui interviennent, par exemple au sein de l’association *APEP (Association pour la préservation et l’étude du patrimoine)*, créée en 1981, revendiquent la prise en compte de l’histoire ouvrière et des luttes sociales, dont celle de Longwy, dans l’histoire nationale.

“ Ce que nous voulions démontrer, c’est que la connaissance scientifique du monde industriel souffre aujourd’hui de son absence de lien avec les classes populaires et à l’inverse, que ces connaissances peuvent servir à ces dernières dans leurs luttes contre la domination... ”⁴

⁴ Charrasse, D. et Noiriel G. (1986). “ Lorraine du Nord et anthropologie industrielle en France : bilan provisoire ”, *Anthropologie et sociétés*, vol. 10, n°1, pp.11-31.

L'acteur associatif n'est pas dominant et le discours du *CAEMC (Centre d'enseignement musical et chorégraphique du Pays-Haut)* qui anticipe la transition en prétendant concilier développement culturel et renouveau économique apparaît alors prématuré, est accueilli avec méfiance face à l'enjeu principal de la lutte.

A partir de 1984, le temps suspendu à un futur nié redémarre. Il faut prendre acte de l'arrêt d'installations de plus en plus nombreuses. Le passé sidérurgique est soumis à un droit d'inventaire. Que faut-il garder, que veut-t-on que je garde de moi ? La médiation associative s'inscrit dans cet espace et contribue à favoriser la transition. L'*APEP* réoriente ses objectifs initiaux, elle veut contribuer à l'animation du Pays-Haut. Elle projette désormais la mise sur pied d'une boutique de gestion réalisant des montages financiers et des études de marché, la réalisation de stages de formation relatifs à la culture ouvrière. Elle entend également démarrer un travail d'enquête spécifique sur la reconversion. L'association *CCIL (Composante de la culture industrielle lorraine)* relaie l'*APEP*. Soucieuse initialement d'une conservation technique, elle évolue vers une conception artistique. Même si l'intention militante n'est pas exclue, elle doit s'euphémiser, elle ne peut valablement se manifester qu'au travers de la production esthétique. De grands projets étatiques, initiés par le secrétariat d'Etat aux Grands Travaux, sont négociés avec la structure chargée de piloter la reconversion, le *PED (Pôle Européen de Développement)*. Les associations sont censées être les relais de cette volonté auprès de la population locale.

Dans les années 90, la démarche des acteurs du patrimoine est modeste : d'une prise en charge du rapport au passé sidérurgique par des médiateurs locaux, ce qui ne signifie pas qu'il n'y ait pas de conflit à l'intérieur de ce champ, entre histoire brocante et histoire savante. L'association *Patrimoine du Pays de Longwy*, depuis 1995, s'attache à la valorisation culturelle afin de maintenir la mémoire collective et touristique du patrimoine, dans ses différents aspects, naturel, historique, architectural, industriel et artistique. Elle s'inscrit dans la nouvelle définition territoriale proposée, l'agglomération transfrontalière du *PED*. Elle se heurte parfois cependant à la municipalité de Longwy qui lui oppose d'autres priorités dans un contexte financier défavorable. Cependant, la vitalité associative est jugée indispensable par cette même commune. Le déficit de démocratie locale de la période précédente, justifié par l'urgence et la gravité de la crise, ne sera compensé que par une vie associative intense.

Les discours associatifs ne sont donc pas indépendants des représentations dominantes de chacune des périodes qui ont marqué le bassin de Longwy depuis les fermetures d'entreprises sidérurgiques.

2.3 - Les conditions d'une analyse « locale »

Paradoxalement le local se présente de plus en plus comme un domaine d'action spécifique avec des institutions ad hoc (le *PED* à Longwy, par exemple) alors même

que la cohérence du local est de plus en plus problématique, qu'il s'agisse de la production et de la reproduction.

Le local est-il encore un cadre d'étude approprié ? A cet égard, il nous semble que trois écueils doivent être évités : ceux de la conception résiduelle, exemplaire ou passéiste du local.

Dans la conception résiduelle, le local échappe aux grands mouvements structurels. Il faudrait alors s'intéresser à ce que deviennent les identités locales sans se préoccuper des rapports que celles-ci entretiennent avec des concepts plus généraux comme le travail, comme si on étudiait une réserve caractérisée par des comportements spécifiques. Il s'agira au contraire, pour nous, de saisir les rapports entre main-d'œuvre et territoire à partir des transformations du système productif, des conditions de mobilisation et d'usage de la force de travail et de celles de sa reproduction.

Dans la conception exemplaire, le local est étudié comme symptomatique de processus économiques et sociaux globaux, résultat de l'impact de mécanismes structurels, en le mutilant de ses propres forces et conditions sociales de transformation. Or, le local n'est pas une cire molle. Le travail est marqué par une histoire spécifique, une territorialité où se sont accumulées des compétences, forgées des attitudes individuelles et collectives, aux rythmes d'évolution plus lents que les mouvements du capital, mais qui sont la matière première de ces mouvements (VELTZ, 1983).

On ne peut enfin le réduire, troisième écueil, à une histoire accumulée, à une fixation d'un moment antérieur du capitalisme. Il est vrai que les crises locales apparaissent souvent comme un décalage entre une ancienne structuration socio-économique objectivée dans l'espace, et les nouvelles modalités de valorisation du capital. L'entrelacement des temps doit être pris en compte. Mais, on ne saurait l'enfermer dans une histoire passée et dépassée.

Le local constitue donc un niveau spécifique d'investigation parce qu'opèrent des processus de formation, d'affectation, d'usage et de reproduction de la main-d'œuvre. Mais les processus sont ouverts et définissent des échelles géographiques différentes y compris nationales et internationales⁵. Le récent intérêt pour le local est à cet égard plus le résultat d'un déplacement du regard que l'accroissement significatif des phénomènes étudiés.

⁵ S'il est indispensable méthodologiquement de définir un terrain d'enquête dans sa dimension spatiale, cette dimension n'est cependant jamais donnée et est soumise à des réajustements permanents. On ne peut arrêter définitivement un espace. C'est le processus qui permet de définir l'aire géographique et l'échelle territoriale pertinentes. " La Lorraine sidérurgique apparaît à cet égard comme exemplaire de cette imbrication entre crise industrielle crise d'une région, transformation des divers types de mobilité et des configurations territoriales " (MAY, 1984).

3 - Incertitudes et hétérogénéité

Si les statuts de la loi de 1901 les réunissent, l'incertitude et l'hétérogénéité des formes, des territoires et des objets des associations étudiées sont manifestes. Doit-on se contenter de ce constat de banalisation ou de travestissement par rapport à une norme originelle ou idéale ?

3.1 - L'incertitude des formes

Plusieurs formes peuvent cohabiter pour une même activité. Ainsi, le dispositif mis en place pour la gestion des CFC (congrès-formation-conversion) au milieu des années 80, contrôlé par la sidérurgie et largement investi par des acteurs venus du secteur public et des associations s'est présenté comme un artefact de marché de la formation. L'association *Progrhet*, puis le *Collège Européen de Technologie* (CET) ont prolongé cette action en réunissant l'ensemble des opérateurs publics, privés et associatifs de formation des trois pays travaillant dans la zone transfrontalière dans une perspective d'adaptation de la main-d'oeuvre aux besoins des entreprises, notamment dans le domaine de l'insertion. Autre exemple, l'association *Longwy Service Plus* concurrence les services municipaux d'aide aux personnes âgées.

Plusieurs formes peuvent ainsi se succéder. Cette même association s'est transformée en entreprise afin de permettre au dirigeant de créer son propre emploi. Les associations de formation-insertion ont suivi la même voie. *Pays Haut Service* procède par essaimage. Des activités prises en charge par les collectivités territoriales ont été transférées à des associations para municipales avant éventuellement d'être réintégrées comme *Longwy Diffusion Culturelle*.

D'autres associations remplissent des fonctions de service public par délégation. L'association *Baron* pour la réinsertion des prisonniers, le *Cediff* pour les droits des femmes. L'instrumentation peut aussi relever des collectivités locales qui créent des structures associatives relais qui participent ainsi à la production de services sociaux et se partagent avec les institutions traditionnelles de la protection sociale les bénéficiaires des services (*ADAPA*). Ceci peut conduire à des regroupements. Les associations proposant des emplois familiaux (*AMF 54*, *Aide aux mères*, *GIPH*, *ADAPA*, *PHS*) se sont réunies au sein de l'*ADEF* (Association pour le Développement des Emplois Familiaux) afin de simplifier les démarches et créer un guichet unique. Les collectivités locales ont aussi joué un rôle pour initier des réseaux d'associations dans le domaine culturel (*Aspro-rock*, *Longwy inter-cultures*, *J'aime le cinéma*, association culturelle de l'agglomération transfrontalière), confronté aux réalités marchandes sans toujours y parvenir.

La forme associative est parfois transitoire. Ainsi, pour tester la solvabilité de nouveaux besoins et accompagner la marchandisation de certains services avant de s'intégrer ou de prendre la forme entreprise. A l'inverse, une forme transitoire vers l'association, une "junior association" est envisagée par la *FOL* (Fédération des Oeuvres Laïques) pour aider à la structuration des jeunes d'une commune rurale du bassin. Non déclarée à la sous-préfecture, sans adultes responsables, d'une durée de

vie d'un an renouvelable jusqu'à ce que les jeunes concernés aient 18 ans, elle est assurée par la Ligue de l'enseignement pour la responsabilité civile et peut bénéficier de subventions de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et du Conseil Général.

Enfin, la forme associative peut être considérée comme une forme de substitution : la CFDT a choisi de créer deux associations, *SOS emploi* pour les chômeurs et *Turbulences* pour les jeunes pour pallier à leur défaut de syndicalisation.

3.2 - L'incertitude des objets

Au-delà des formes, les objets associatifs eux-mêmes sont de plus en plus nombreux et dispersés. Les pratiques associatives peuvent se rapprocher de celles d'autres formes : recherche de marchés, de clients, politiques de tarifs, inscription dans des réseaux concurrentiels. Les adhérents ressemblent de plus en plus à des consommateurs de services. La concurrence peut être régulée par la distribution des fonds publics afin de préserver la survie des uns ou des autres. Le modèle du management proposé par les Boutiques de Gestion conduit certaines associations à se doter des moyens du marketing ou de la gestion des ressources humaines.

Les objets varient selon les lieux de création. Dans la ville centre, à Longwy, les associations délivrant des services, liées à l'insertion et proches des différents établissements scolaires de la ville sont sur-représentées. A Mont-Saint-Martin, la présence de l'hôpital explique l'existence de nombreuses associations du secteur de la santé et des choix politiques, le développement d'associations para-municipales. La présence d'une ZUP (Zone Urbaine Prioritaire) entraîne une croissance des associations de prévention et de quartier. Dans les petites communes, la composition du secteur associatif est plus traditionnelle : sport de compétition et culture. Des associations concernant le loisir des jeunes, le sport loisir ou proches de nouveaux mouvements sociaux, écologistes et humanitaires sont plus représentées sur le plateau qu'ailleurs. Dans la vallée, des traces du passé sidérurgique sont visibles, notamment la présence d'amicales de retraités.

3.3 - L'incertitude des territoires

Ces différences rejoignent les incertitudes sur les territoires sociaux (entre culture ouvrière, culture classe moyenne) et spatiaux (entre Longwy et des extensions territoriales non encore stabilisées) des associations.

Dans la période 84-89, les références communales d'appartenance sont privilégiées. Seules les dénominations *Pays-Haut* et à un degré moindre Bassin de Longwy sont également présentes dans les noms ou dans les objets déclarés des associations. Dans la

seconde période, les absences de référence au territoire d'action progressent. L'attachement affiché à la commune d'appartenance qui concerne encore la moitié des associations subit plus que les autres un recul alors que la Lorraine, le transfrontalier et l'Europe sont plus présents. Dans la troisième période, les références territoriales retrouvent leur niveau des années 80. Si l'évolution des échelons administratifs pertinents, du canton, de l'arrondissement ou de la région vers le pays, le bassin, le district, l'agglomération ou l'intercommunal est visible à la marge, la référence d'action dominante reste communale. Les références transfrontalières, européennes et encore plus lorraines marquent le pas.

L'importance des associations est inégale sur le territoire. Le taux de création associative, rapporté au nombre d'habitants du milieu de la période est d'autant plus élevé que la population est importante, Longwy précède Mont-Saint-Martin, les communes moyennes du plateau et de la vallée et enfin les petites communes. On peut remarquer une proportion importante d'associations sans références territoriales à Longwy et Mont-Saint-Martin (33,3% et 34,7%), contre des proportions plus faibles dans les villes moyennes de la vallée (25%) et du plateau (21,9%) dans les petites communes (19%), dans des domaines variés, culture, sports de loisir, insertion et social plus récemment, humanitaire et religieux.

Enfin, le territoire semble de plus en plus défini par le projet : en Mai 2000, une proposition de diagnostic prospectif est réalisée par l'*Union locale des MJC* pour un projet de territoire intitulé : " Vers un lien solidaire dans le *Pays-Haut* lorrain et transfrontalier ".

Le projet définit deux axes de travail :

- Un travail de soutien et d'accompagnement des structures de jeunesse existantes, basé sur la mise en lien, l'impulsion et la construction d'un solide réseau associatif avec le partage des savoir-faire, des réseaux individuels... Ce travail vise à donner ou redonner des habitudes de travail fondés sur le partenariat et l'échange.
- Un vaste chantier de prise de contact avec les groupes de jeunes au niveau local, le repérage des relais locaux : travail de structuration, de négociation, d'autonomisation.

Si l'origine du projet revient aux MJC du *Pays Haut*, si le territoire idéal proposé est celui du *Pays Haut*, la définition du territoire pertinent ne fait aucune référence au passé, ni au paternalisme, ni même à une plus ou moins forte vitalité associative, ni à des découpages administratifs prédéfinis pour qualifier le territoire : c'est la rencontre de porteurs de projet (idées, savoir-faire) par rapport à la jeunesse, qui définira un territoire non stabilisé. La cohérence du territoire naîtra des projets, de leur écho, de préoccupations et d'envies communes. Cependant, des références à un projet européen, relatif à la grande région (SAR-LOR-LUX), et transfrontalier même vagues, et la mention du *Pays-Haut* lorrain dans l'intitulé semblent des passages obligés.

4 - Ce jeu croisé de représentations et d'incertitudes possède-t-il une logique ?

Il faut intégrer, au-delà de cette diversité, et pour mieux la comprendre le processus toujours renouvelé des rapports de structure contradictoires et de la production des médiations sociales correspondantes. La forme associative en relève. Elle participe au contrôle social et à la gestion d'une fraction de la main-d'œuvre au sein de ce qu'on pourrait appeler un employeur territorial. Cette pratique s'inscrit dans un local octroyé par un " Etat providence " plus que conquis. La représentation des associations comme relevant d'un mouvement associatif masque cette fonction et conduit à s'interroger sur la réalité des formes potentielles de contre-pouvoir.

4.1 - La forme associative participe au contrôle social et à la gestion d'une fraction de la main-d'œuvre au sein de ce qu'on pourrait appeler un employeur territorial

L'ensemble des activités des associations, qu'elles se réfèrent plus spécifiquement à des actions de solidarité (intégration, cohésion sociale, aide humanitaire, insertion, aide de proximité) ou non, s'inscrit de plus en plus dans une dynamique territorialisée de tutelle de proximité d'une fraction de la main-d'œuvre.

Beaucoup d'associations sont liées à la gestion de la pauvreté ou des conséquences du chômage et de la précarité. Le *CEDIFF* ajoute à la défense du droit des femmes un bureau d'aide individualisé à l'emploi. Une amicale de personnes âgées est invitée à accueillir les chômeurs de la commune dans ses réunions de retraités pour renforcer liens sociaux et réseaux. *Pays-Haut-Service*, la commune de Haucourt et *l'Atelier club* ont monté un chantier d'insertion. Les responsables de cette dernière association proposent un encadrement technique mais aussi comportemental et mobilisent leurs réseaux pour proposer des emplois aux stagiaires. Des associations proches de la CFDT, *Turbulences*, *SOS emploi* ont pour objet l'aide à l'emploi par la mise à disposition de réseaux à ceux qui en sont les plus dépourvus.

Le contrôle social de proximité est exercé par des associations de prévention de la délinquance, des clubs de prévention spécialisés, mais aussi par les clubs sportifs, parfois aux moyens de contrats d'objectifs passés avec les joueurs.

Diagnostic local partagé, parcours individualisés, dispositifs d'accueil partenariaux venant après les premiers bilans de compétence expérimentés en France participent de la gestion d'une transition professionnelle (Rose, 96), qui concerne plus particulièrement certaines fractions de la main-d'œuvre situées entre chômage, activité, emploi, inactivité, emploi précaire dans des processus de plus en plus organisés. L'ALE de Longwy applique, par exemple, l'orientation nationale de constitution d'un partenariat avec la mission locale et les acteurs de l'insertion, dont de nombreuses associations, pour les chômeurs de longue durée.

Ceci rejoint l'analyse des intermédiaires de l'emploi dans le bassin de Longwy que nous avons effectuée dans une recherche précédente.

Dans cette hypothèse, les "intermédiaires de l'emploi" seraient aujourd'hui des employeurs territoriaux et les entreprises, des lieux transitoires d'utilisation de la main-d'œuvre à l'image du détachement par les entreprises intérimaires de travailleurs dont ils sont les salariés. Cette lecture pourrait être étendue à d'autres "intermédiaires". Le centrage de toutes les stratégies d'emploi sur les marchés locaux du travail aurait précisément comme objectif de livrer aux entreprises provisoirement implantées la main-d'œuvre produite et reproduite. La transformation du sujet de droit abstrait en un sujet réel discriminé positivement qu'elle institue renforce en effet la tutelle territorialisée de la main-d'œuvre locale⁶.

Les emplois créés par les associations participent aussi à la construction sociale de l'emploi par le développement de formes particulières d'emploi.

Les associations du bassin de Longwy qui salarient le plus, en dehors de l'hôpital ont des fonctions de formation-insertion ou relèvent des emplois familiaux. Beaucoup d'associations font largement appel à de la main d'œuvre sous-payée à statut précaire.

4.2 - Cette pratique territorialisée s'inscrit dans un local octroyé par un "Etat-providence"

Ces configurations territoriales peuvent s'analyser comme un local octroyé plus que conquis. Ainsi, le gel de l'emploi public conduit donc à confier des missions de service public à des associations faisant largement appel à de la main d'œuvre bénévole ou peu payée (auto-emploi des dirigeants, usage massif des dispositifs d'emplois aidés) avec toutes les conséquences de l'externalisation sur l'influence du donneur d'ordre sur le sous-traitant. Le régime de droit privé dont relèvent les salariés permet de tourner le statut de la fonction publique, et le coût fiscal des mesures dont bénéficient les embauches est sans commune mesure avec la rémunération de fonctionnaires. Le caractère non lucratif de ce sous-traitant maintient les activités concernées dans la logique du service public, qui se trouve assumé non plus directement par une administration mais par un dispositif privé obéissant à un cahier des charges redéfini à chaque contrat.

Cette action passe par une autonomie contrôlée d'associations qui recourent à toutes les formes d'emploi. Politiques contractuelles, subventions au projet, annuelles ou pluriannuelles, contrôles divers, constitution de réseaux territoriaux et contournement des réseaux verticaux, politiques de contrats de ville ou d'agglomération participent d'un local octroyé par les pouvoirs publics.

⁶ L'analyse du témoignage de Florence, stagiaire d'une action d'insertion, et de son père, technicien sidérurgiste, montre comment cette tutelle contribue à modifier les représentations du marché du travail. Deux univers participent à la socialisation de Florence mais dont leurs points de rencontre se raréfient : discours dont le matériau symbolique est représenté par le travail et les luttes pour le père, par des caractéristiques individuelles et un discours performatif pour la fille.

De plus, le rôle nouveau du territoire local dans la logique de mondialisation donne à un “ milieu associatif ” jugé proche des réalités locales un rôle à la fois plus grand et plus encadré par les pouvoirs publics. La mondialisation repose sur la libre circulation et la globalisation des capitaux. Les capitaux ainsi centralisés acquièrent une puissance qui leur permet de se dégager des contraintes législatives et réglementaires nationales. Ce recul de l’espace politique du territoire national obéissant à des règles identiques met en crise les territoires locaux de multiples points de vue :

- La plus grande mobilité du capital productif introduit une instabilité dans l’activité économique locale.
- Les élus locaux et l’administration déconcentrée ont un rôle d’accompagnement plus que de régulation de cette activité économique.
- Le moindre poids des règles nationales conduit à des initiatives locales très diverses auxquelles répondent les diverses formes et arrangements dont nous avons rendu compte dans la deuxième partie.

La tutelle étatique sur la fraction dite “ faiblement employable ” de la population a donc intérêt à passer par le “ milieu associatif ” en tant que représentant de la “ société civile ”. D’une part, l’Etat apparaît au second plan alors même qu’il est décisif. D’autre part les solidarités locales qu’est capable de mobiliser le milieu associatif donnent une efficacité particulière à cette tutelle.

Ce que l’on a coutume de désigner comme l’Etat providence ou Etat social change de sens (Friot, 1998). Qu’elle soit affectée à l’emploi par allocation à l’employeur (exonération de cotisation, emploi familial) ou au travailleur (emploi-jeune, cumul d’un minimum social et d’un emploi à temps partiel), la fiscalité redistributive se met en place à l’occasion des politiques actives de l’emploi, de “ l’activation des dépenses passives ” de chômage (alors que ces dernières sont les garantes du maintien de la logique salariale en empêchant la dérive des salaires et des droits des actifs). Se constitue ainsi, progressivement, contre l’Etat garant du salaire socialisé qui prévalait jusqu’ici, un Etat-tutélaire que nos pays continentaux ignoraient. L’Etat-tutélaire consiste en une intervention directe de l’Etat dans le financement des droits sociaux et la mise au travail (avec sa rémunération directe) d’une fraction croissante de la population dont la plus caractéristique est la jeunesse. C’est en ce déni du salaire que consiste aujourd’hui la pauvreté, et dans la gestion par l’Etat de ce déni, la nouvelle assistance.

4.3 - Les références à un “ monde associatif ” masquent en partie ces rapports

Mouvement, tissu, milieu, monde associatif..., lieu d’apprentissage de la citoyenneté, de la démocratie, contre-pouvoir, acteurs du lien social, gisement d’emploi, les associations sont présentées comme les représentantes de la société

civile, la "seule solution" à la " crise ", avec une référence permanente au statut de la loi de 1901.

Cette représentation contraste avec le pouvoir plus ou moins délégué ou contrôlé d'accompagner la dégradation des statuts d'emploi, de participer à la gestion publique et privée de la réserve de main d'œuvre, d'exercer une tutelle de proximité que nous venons d'évoquer. En effet, le gel des emplois publics, la mondialisation du capital, l'affaiblissement du territoire salarial limitent en effet l'efficacité du local.

Ceci pose la question de la réalité contradictoire de ce mouvement. Les objets de débat sont nombreux. Les syndicats sont encore divisés dans le bassin de Longwy, sur le recours ou le rôle des associations dans leur combat, tant pour la représentation des chômeurs et des jeunes que pour la défense du service public ou de l'emploi.

Les militants de l'éducation populaire ont largement investi les réseaux associatifs et s'interrogent sur la conformité de leur action à ses valeurs fondatrices. Suffit-il que *Pays-Haut-Service*, association intermédiaire, soit présent dans le capital des structures essaimées et en assure l'équilibre financier pour atteindre un objectif de solidarité dans une logique de développement local insérant. La même question se pose à la *FOL* pour la charte de qualité souscrite par les associations adhérentes qui emploient des CES.

5 - Conclusion

L'évolution des objets affichés par les associations dans leurs statuts illustre ces analyses, même si on peut les lire comme une façon de se mettre en scène, de proposer une visibilité sociale. Dans la période 84-89, ce qui caractérise l'association est avant tout la pratique d'une activité. Les autres fonctions oscillent entre l'offensif - développer, organiser - et le défensif - défendre, maintenir.

Ces deux pôles évoquent les discours du maintien et de la transition. La période 90-94 privilégie les évolutions tant pour les hommes que pour les activités. Il s'agit encore d'organiser, mais surtout d'améliorer, développer, favoriser. La transition, voire la fracture est revendiquée ou, du moins, envisagée.

Dans la période 95-98, les fonctions d'aide, d'accueil, de formation plus tournées vers l'individu que vers l'activité prennent une place plus importante pour des associations qui, par ailleurs, animent, contribuent, permettent, gèrent plus qu'elles ne font elles-mêmes.

Les enjeux associatifs présents dans le bassin de Longwy, dans une situation de "reconversion", relèvent donc de la production des médiations sociales qui accompagnent des évolutions structurelles contradictoires.

6 - Bibliographie

AUTES M., BRESSON M. (2000), "L'insertion par l'économique, une zone intermédiaire entre salariat et non-travail". *Revue française des affaires sociales*. Juillet-décembre, n°3-4, pp. 103-117.

BALZANI B. (2001), "La production de solidarité, la mise au travail, le rapport à l'économie et à l'emploi dans les associations intermédiaires : insertion et précarisation des situations individuelles", *Formation & Territoire*, Châlons en Champagne, ARIFOR, n°8, juillet, pp. 45-63.

BALZANI B. (2001), "Les Associations Intermédiaires : un ensemble d'initiatives, de pratiques professionnelles diversifiées à réinterroger par rapport au concept de solidarité", in *Economie plurielle, économie solidaire : l'emploi en question*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, Némésis, n° 3, décembre, pp. 243-256.

CASTEL R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale*. Paris, Fayard.

CHARASSE D., DESHAYES J.-L. (1989), "Rites de la crise et crise des rites dans le bassin de Longwy", rapport pour la Mission du Patrimoine ethnologique, LASTES, Université Nancy 2, ronéo.

DESHAYES J.-L. (2001), "Associations et reconversion". CNAF, *Informations sociales*, 100 ans d'associations.

DESHAYES J.-L. (1995), "Filiations et ruptures intergénérationnelles dans le bassin de Longwy", thèse pour le doctorat de sociologie, Université de Nancy II, Nancy, ronéo, 415 p. + annexes.

DUMOUSTIER D. (1998), "Des Structures diversifiées à la croisée des chemins", in *Insertion et nouvelle économie sociale*, DEFOURNY J., FAVREAU L., LAVILLE J.-L. (dir.), Paris, Desclée de Brouwer (Coll. Socio-économie), pp. 41- 71.

FRIOT B. (1998), *Puissances du salariat. Emploi et protection sociale à la française*. Paris, La Dispute.

MEYER J.-L. (1996), "L'Etat et les emplois intermédiaires : l'exemple des CES et des CIE", in *La construction de l'Emploi en France*, FRIOT & ROSE (dir.), Paris, L'Harmattan (Coll. Forum de l'IFRAS), pp. 87- 101.

MIRE (1997), *Produire les solidarités : la part des associations*, Rapport introductif à l'appel à projet de recherche, Paris, Ministère de l'emploi et de la solidarité & Fondation de France.

NOIRIEL G. (1984), *Longwy, immigrés et prolétaires 1880-1980*, Paris, PUF (Coll. Pratiques théoriques).

PAUGAM S. (1991), *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF.

ROSE J. (1996), "L'organisation des transitions professionnelles entre socialisation, mobilisation et recomposition des rapports de travail et d'emploi", *Sociologie du travail*, n°1/96, pp. 63-79.

VELTZ P. (1983), "Fordisme, rapport salarial et complexité des pratiques sociales", *Théorie économique et pratiques sociales*, 04-1983 n° 23-24, CEP.